7418/23 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 avril 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 avril 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL relative à une mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova)

E 17695

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.